

# Détention de familles avec enfants mineurs dans les centres 127, 127 bis et le centre INAD

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme  
Juillet-septembre 2005

## Introduction

Dans le cadre des missions qui sont les siennes, le Centre présente ici les résultats d'une série de visites thématiques – détention des familles avec enfants mineurs (il ne sera donc pas question ici des mineurs étrangers non accompagnés) - qu'il a effectuées au cours de l'été 2005 dans les centres fermés 127, 127bis et INAD. Parmi les missions de l'Observatoire des migrations consacrées par la loi du 15 février 2003 figure en effet celle de «*veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers*», donc aussi au respect des droits fondamentaux des mineurs placés en centres fermés. Et parmi les compétences du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme se trouve celle de visiter les centres fermés, ainsi que le prévoit l'Arrêté Royal du 02 août 2002; en pratique des visites régulières sont assurées par le Centre depuis septembre 2002 dans chacun des six centres fermés du Royaume. Enfin, parmi les objectifs de travail que s'est fixé l'Observatoire des migrations dans le cadre de la note d'orientation 2005-2007, il y a la volonté de porter une attention particulière aux droits fondamentaux de certains groupes vulnérables occupant les centres fermés, dont les mineurs.

Ce document s'articule en trois parties : plusieurs précisions méthodologiques s'imposent d'abord pour clarifier la portée et les limites du travail réalisé, une présentation des données statistiques recueillies de juillet à septembre 2005 permettant de caractériser la population-

cible complétée par une présentation des données statistiques établies par l'Office des étrangers pour les six premiers mois de 2005, et enfin une présentation des données relatives à l'état général des enfants rencontrés (sommeil, alimentation, état de santé, plaintes particulières).

Rappelons que les mineurs étrangers et leur famille sont placés en centres fermés en application de l'une des dispositions citées dans l'article 74/8, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Trois des six centres fermés du Royaume sont concernés par la détention des familles :

- Le Centre de transit 127- situé à Melsbroek en bordure de piste, ouvert en 1988, ce centre accueille les étrangers qui ont introduit leur demande d'asile à la frontière jusqu'à ce qu'il soit statué sur la recevabilité ou l'irrecevabilité de leur demande.
- Le Centre de rapatriement 127bis - situé à Steenokkerzeel à proximité des pistes, ouvert en 1994, ce centre est un centre de rapatriement qui accueille en principe les étrangers déboutés de leur procédure d'asile ou ceux qui ont reçu un ordre de quitter le territoire.
- Le Centre INAD - situé dans les bâtiments de l'aéroport de Zaventem, ouvert en 1996, ce centre accueille les étrangers à qui l'accès au territoire a été refusé (pour non respect d'une ou plusieurs des conditions d'accès au territoire fixées dans l'article 3 de la loi

du 15 décembre 1980), dans l'attente de leur refoulement vers le pays d'embarquement et pour autant qu'ils n'aient pas introduit de demande d'asile. En raison de leur profil particulier, la durée du séjour de ses occupants est relativement limitée, par comparaison avec celle des occupants des autres centres.

Dans la pratique on constate toutefois qu'un système de vase communicant s'est installé entre ces trois centres et que leur spécialisation en fonction du trajet administratif des personnes qui y sont enfermées est devenue très relative.

## 1. Méthodologie

Plusieurs précisions d'ordre méthodologique s'imposent ici pour éviter une analyse erronée des informations qui sont présentées. Ces informations sont les suivantes : le nombre de familles avec enfants, le nombre d'enfants par famille, l'âge moyen des enfants, la nationalité, la durée de détention, leur parcours scolaire avant la privation de liberté, le vécu des enfants et leurs conditions de vie.

Ces données ont été récoltées sur un échantillon de trois mois (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2005) de visites hebdomadaires spécifiquement consacrées à des entretiens avec des mineurs présents dans les centres 127, 127bis et leur famille. Elles l'ont été au moyen d'un questionnaire appliqué identiquement à tous les entretiens qui ont eu lieu dans ces deux centres (trente-neuf familles ont été rencontrées, et quatre-vingt-neuf enfants), à partir

## Un état des lieux à l'adresse des autorités compétentes

du 15 juillet 2005. Les entretiens ont été réalisés par des collaborateurs du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (deux hommes et une femme, deux néerlandophones et une francophone), ils ont eu lieu en Français, en Néerlandais, en Anglais, en Allemand et en Italien, parfois avec l'aide d'un autre occupant faisant office d'interprète. Précisons que le public-cible de ces entretiens était les occupants et non le personnel ou la direction des centres. Quant au centre INAD, où séjournent également des familles avec enfants, soit parce que l'accès au territoire leur a été refusé soit parce qu'elles y ont été placées en vue de leur éloignement, des données uniquement statistiques ont été recueillies sur la base des listes des occupants disponibles pour la période concernée.

La période pendant laquelle ces entretiens ont eu lieu présente plusieurs caractéristiques. En effet, dans le cadre de l'application de la circulaire du 29 avril 2003 (M.B. 13 juin 2003) relative à l'éloignement de familles avec enfant(s) scolarisé(s) de moins de 18 ans, l'Office des étrangers peut décider de suspendre jusqu'à la fin de l'année scolaire l'exécution d'une mesure d'éloignement prise pendant la période débutant aux vacances de Pâques et se terminant à la fin de l'année scolaire. En pleines vacances scolaires, nous avons donc rencontré beaucoup de familles avec enfants scolarisés dans les centres fermés.

Cette période a vu également, à l'initiative du ministre de l'intérieur, la reprise des éloignements effectués au départ des centres ouverts - demandeurs d'asile en recours devant le Conseil d'État et familles de mineurs en séjour illégal bénéficiaires de l'aide sociale matérielle. Ainsi, sur les 31 familles rencontrées au Centre 127bis, 15 provenaient directement d'un centre ouvert, et 9 d'entre elles étaient de nationalité slovaques. Enfin, c'est au cours de cette période qu'une troisième aile pour familles s'est ouverte au Centre de rapatriement 127bis : depuis le 12 septembre 2005, il compte donc trois ailes de 11 chambres exclusivement destinées à l'hébergement des familles (le taux d'occupation effectif varie en fonction de la composition des familles). Pour cette raison, le nombre

d'enfants présents dans le Centre 127bis a augmenté considérablement dans le courant du mois d'août; en conséquence, sur les huit visites effectuées, nous avons décidé d'en consacrer trois exclusivement à ce centre.

Les visites ont eu lieu de façon régulière, une fois par semaine, à raison d'une demi-journée par centre environ. Le choix des familles pour l'entretien a été effectué sur la base de la liste des occupants au jour de la visite, sans qu'aucun critère de nationalité, de composition de famille, de durée de séjour dans le centre ou autre n'ait été appliqué. Au moment de nos visites, certaines familles étaient en audience devant la Chambre du Conseil, d'autres étaient en audition au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, certaines ont aussi refusé de nous rencontrer.

Nous tenons à souligner qu'interroger des étrangers privés de leur liberté en vue de leur éloignement du territoire (ce qui consacre la plupart du temps l'échec d'un projet migratoire) sur les paramètres-clés du bien-être et du développement de leurs enfants constitue en soi un biais qui transcende l'ensemble du présent document.

Signalons enfin un autre biais, lié à la nature particulière du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Chaque famille interrogée a été informée au préalable du fait que le questionnaire, rendu anonyme, participerait à l'établissement d'un état des lieux à l'adresse des autorités compétentes et n'était aucunement destiné à compléter le traitement de leur situation administrative particulière. On ne peut cependant pas exclure que certaines réponses aient été influencées par l'espoir que par leur témoignage, les personnes interrogées parviendraient à susciter une intervention du Centre dans leur dossier personnel (même si l'on constate qu'en réalité relativement peu de réponses «très mauvais» ont été données aux questions relatives au bien-être des enfants).

Compte tenu de tout ce qui vient d'être dit, le présent document n'a aucune pré-

tention scientifique et les chiffres et constats qu'il rassemble ne peuvent permettre aucune extrapolation. Il s'agit uniquement d'un document-témoin, qui offre un aperçu pratique de la situation au cours de l'été 2005.

Par ailleurs, le Centre ne se prononce pas sur les conséquences de la détention sur le développement des enfants, pouvant difficilement au départ des compétences qui sont les siennes évaluer ce paramètre de façon professionnelle.

Pour ce qui concerne les conditions générales de vie dans les centres fermés 127 et 127bis, nous renvoyons à l'Arrêté Royal du 2 août 2002. Ce texte ne s'applique pas au Centre INAD, le fonctionnement duquel n'est d'ailleurs encadré par aucun texte légal ni réglementaire.

Pour ce qui concerne les données statistiques d'avant 2005, essentielles pour remettre dans leur contexte les chiffres présentés ici, le Centre renvoie également aux services compétents de l'Office des étrangers.

Ce texte n'existe actuellement qu'en version française, une version néerlandaise est en cours de préparation.

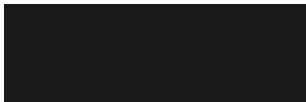
## 2. Données chiffrées caractérisant la population des familles en centres fermés pour la période juillet à septembre 2005 <sup>(1)</sup>

### 2.1. Nombre de résidents mineurs par centre

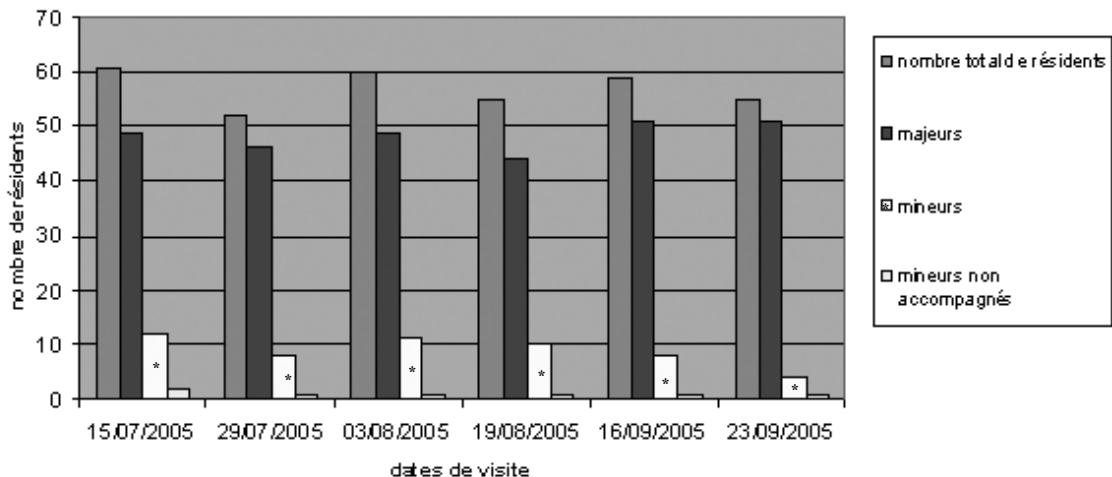
Les graphiques qui suivent mettent en rapport le nombre de mineurs avec le nombre de majeurs ainsi qu'avec la population totale dans chacun des centres le jour de chacune de nos visites.

(1) Nous avons choisi de présenter l'ensemble de ces données sous la forme de graphiques afin de faciliter la lecture comparée de centre à centre, et ce malgré le - relatif - peu de données récoltées pour le Centre de transit 127. Ces données ont été recueillies directement auprès de la direction des trois centres concernés.

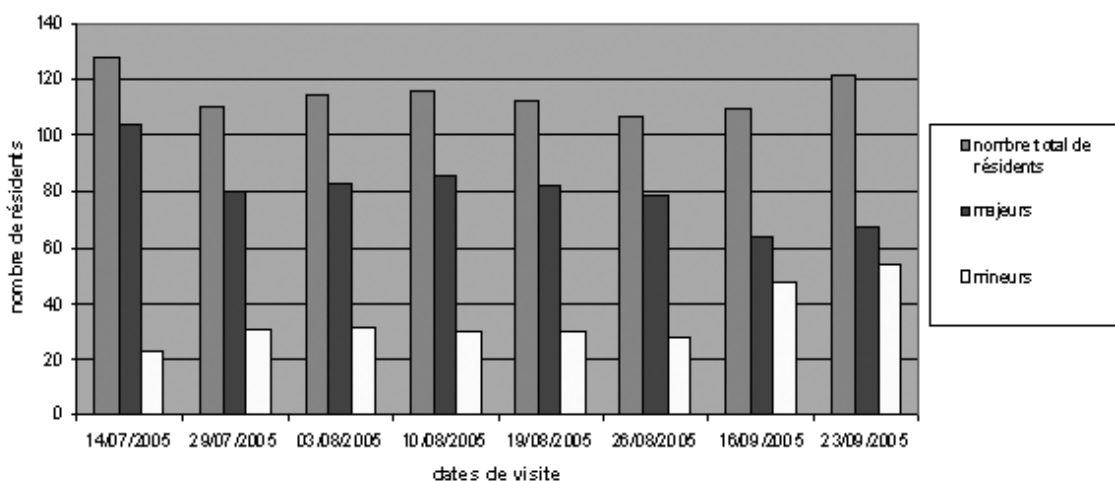
## Nombre de résidents mineurs



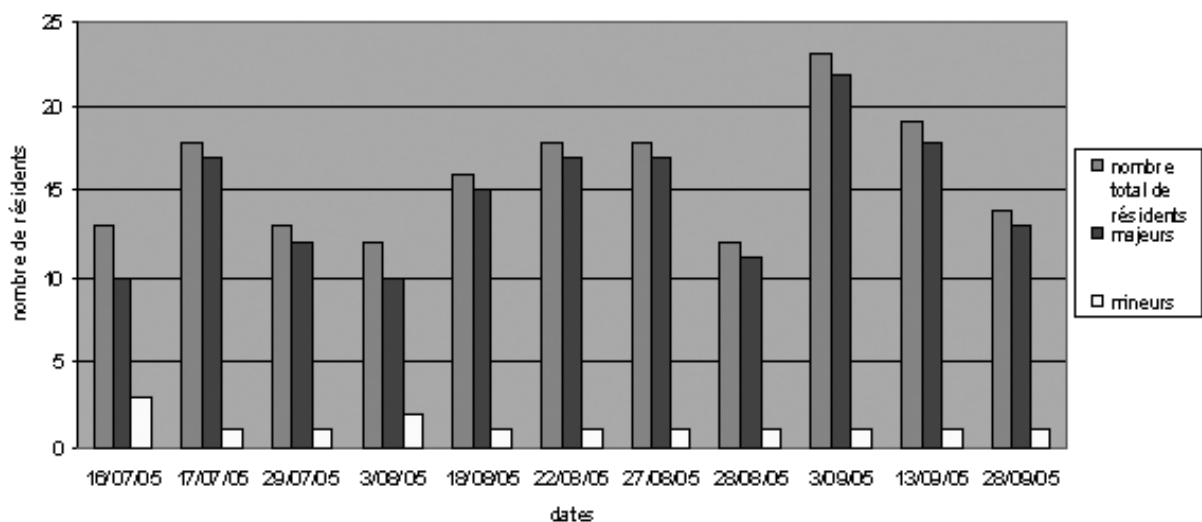
### Centre de transit 127



### Centre de rapatriement 127bis



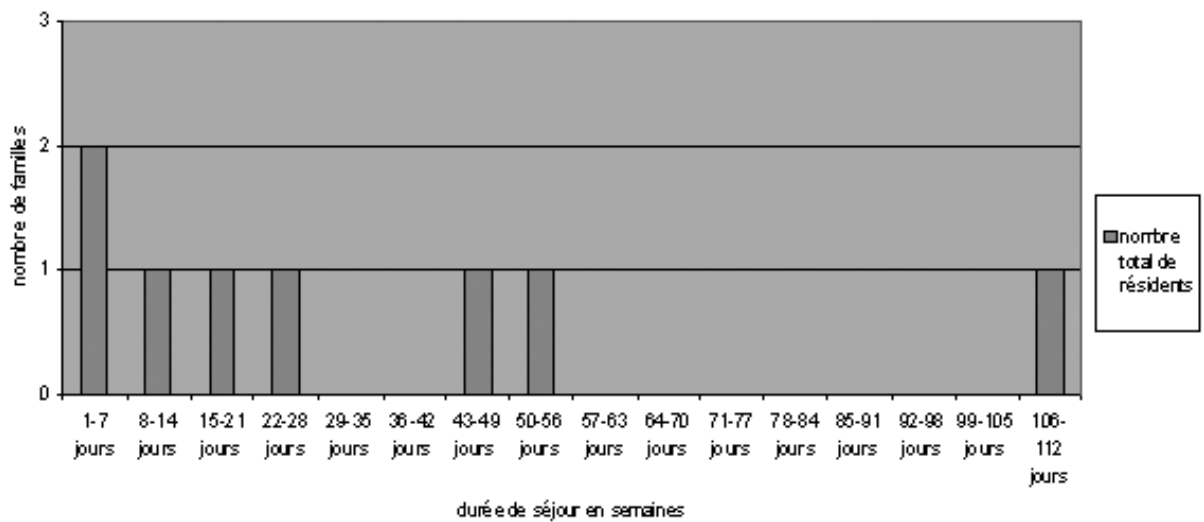
### Centre INAD



# Durée de détention

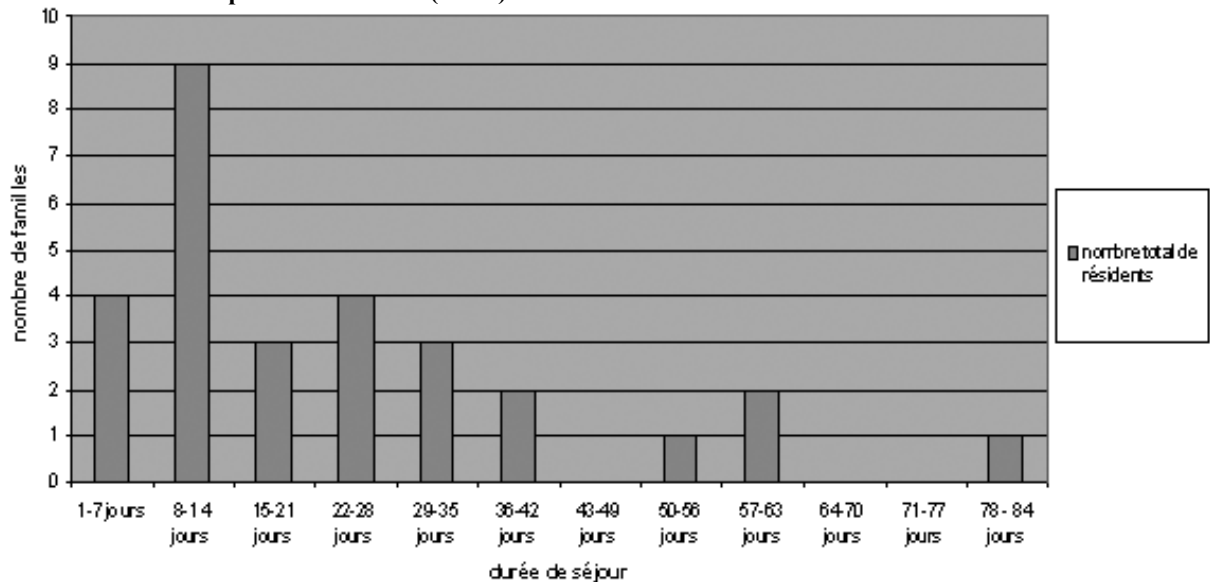
## 2.2. Durée totale de la détention des familles interrogées, par centre

### Centre de transit 127 (n= 8)



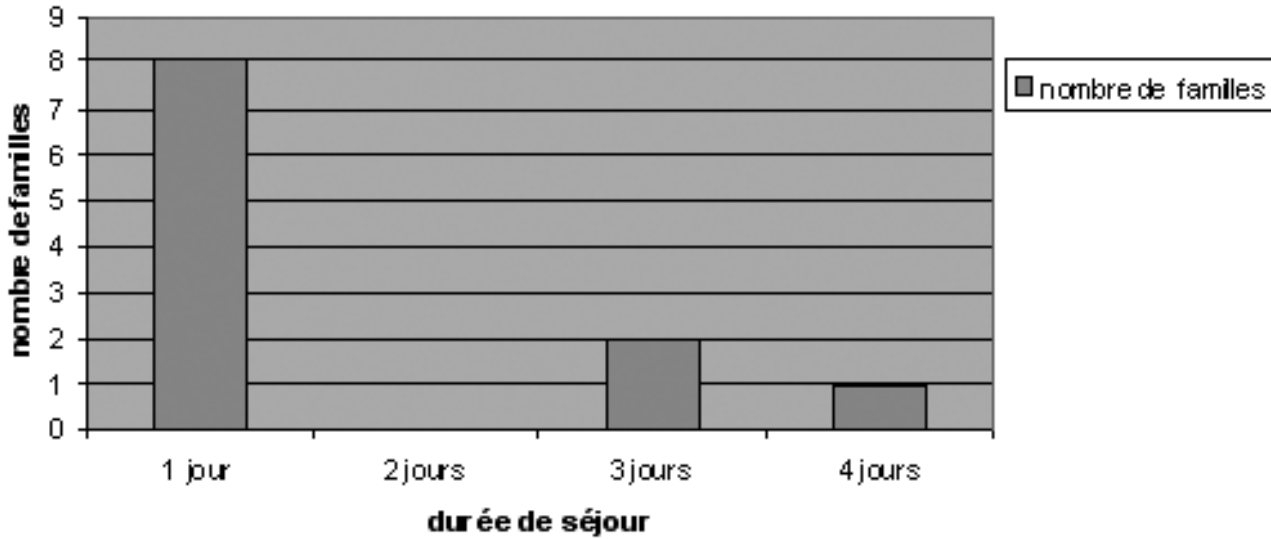
Cinq familles ont séjourné plus d'une semaine dans le Centre 127. Une famille y a résidé plus de trois mois.

### Centre de rapatriement 127bis (n= 29)



Il ressort de ce graphique que seize familles ont séjourné plus de deux semaines dans le centre. Neuf familles y ont séjourné entre 8 et 14 jours.

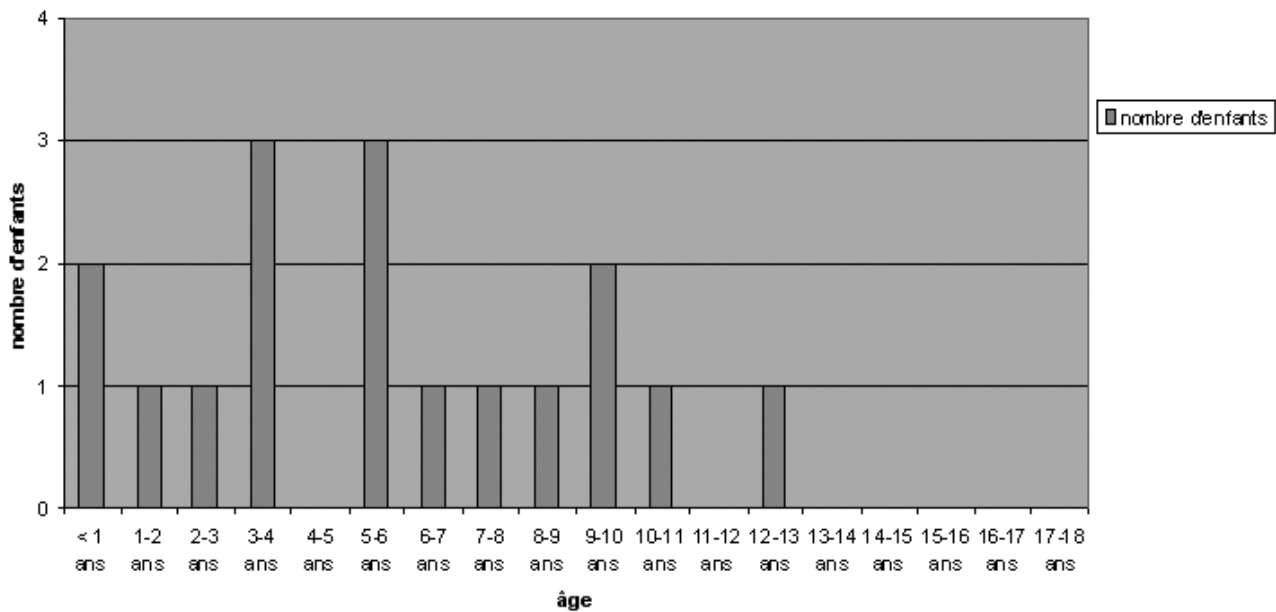
## Centre INAD (n= 11)



Étant donné sa brièveté, la durée de détention des familles dans le centre INAD a été présentée en jours et non en semaines. On entend par «*jour*» une journée et une nuit.

### 2.3. Âge des enfants dont les parents ont été rencontrés, par centre

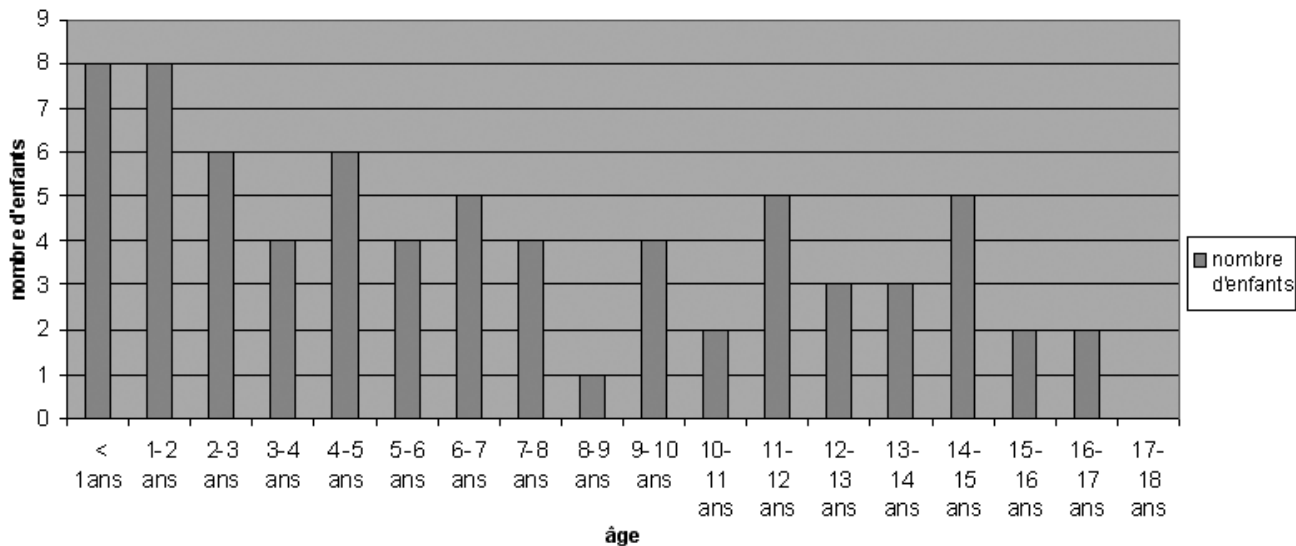
#### Centre de transit 127 (n= 17)



Le groupe d'âge le plus représenté est celui des enfants de moins de six ans. L'âge moyen des enfants dont les parents ont été rencontrés est de 5,67 ans.

## Nombre d'enfants par famille

### Centre de rapatriement 127bis (n= 72)



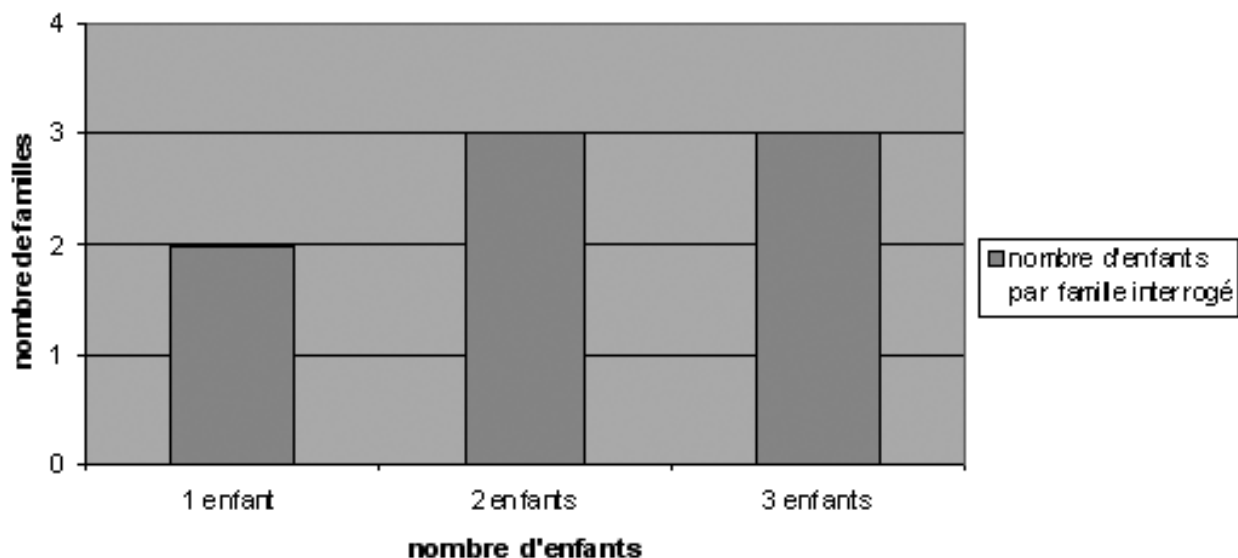
Le groupe d'âge le plus représenté est celui des moins de 6 ans.

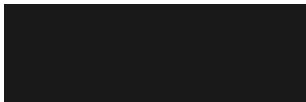
L'âge moyen des enfants dont les parents ont été rencontrés est de 6,88 ans.

### Centre INAD

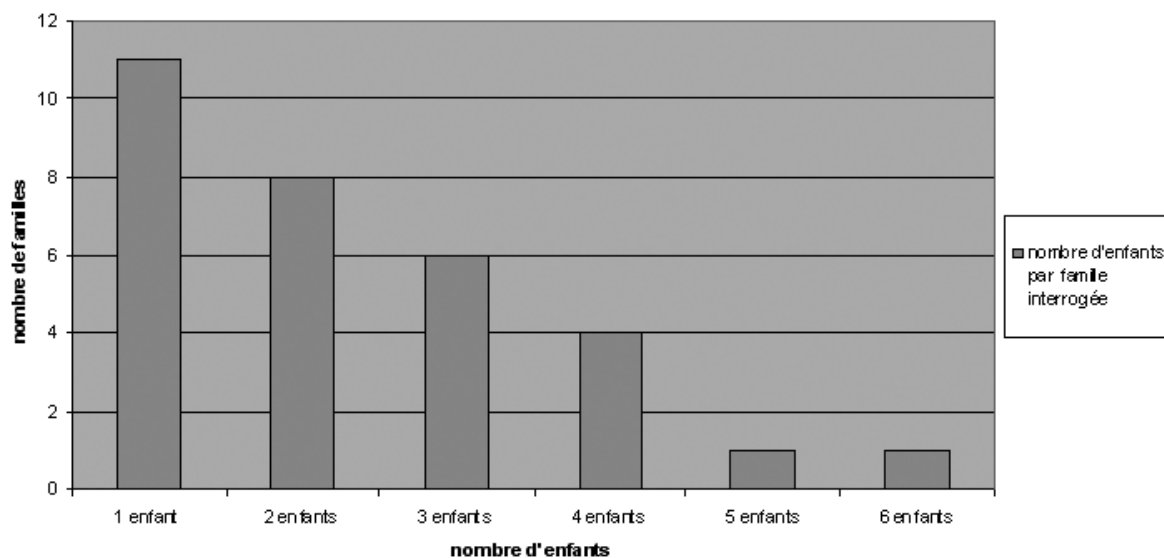
Il n'y a pas d'informations disponibles sur l'âge des enfants dans les listes quotidiennes d'occupants établies par le Centre INAD.

## 2.4. Nombre d'enfants par famille





**Centre de transit 127 (n= 8)**

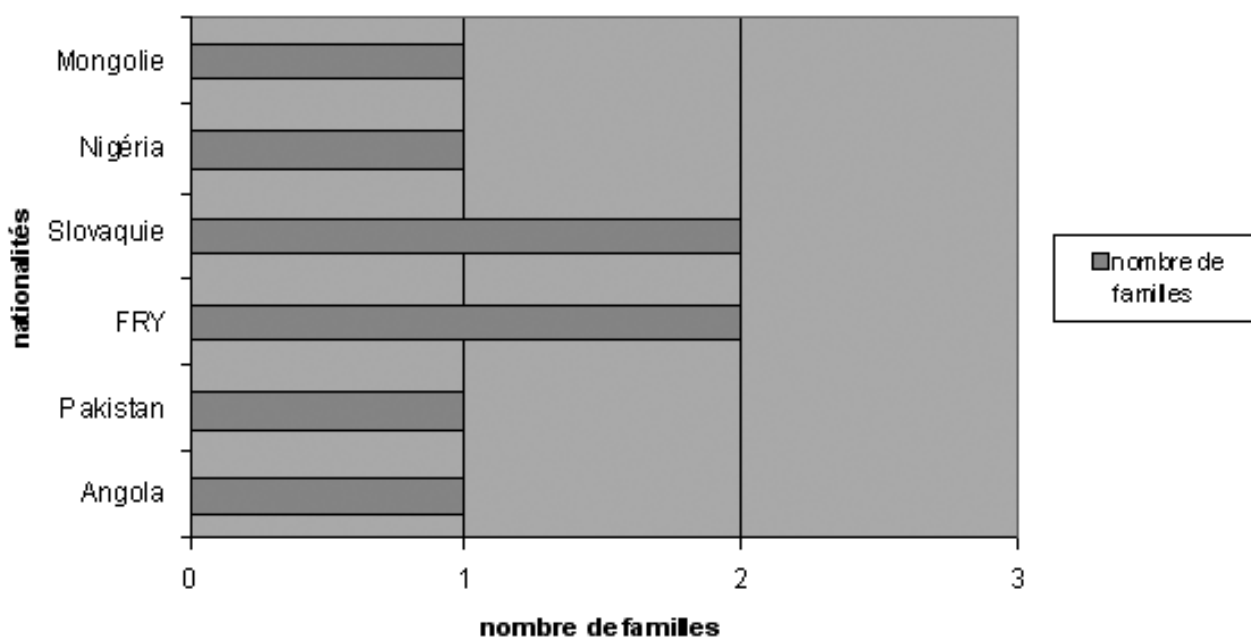


**Centre de rapatriement 127bis (n= 31)**

**Centre INAD :**

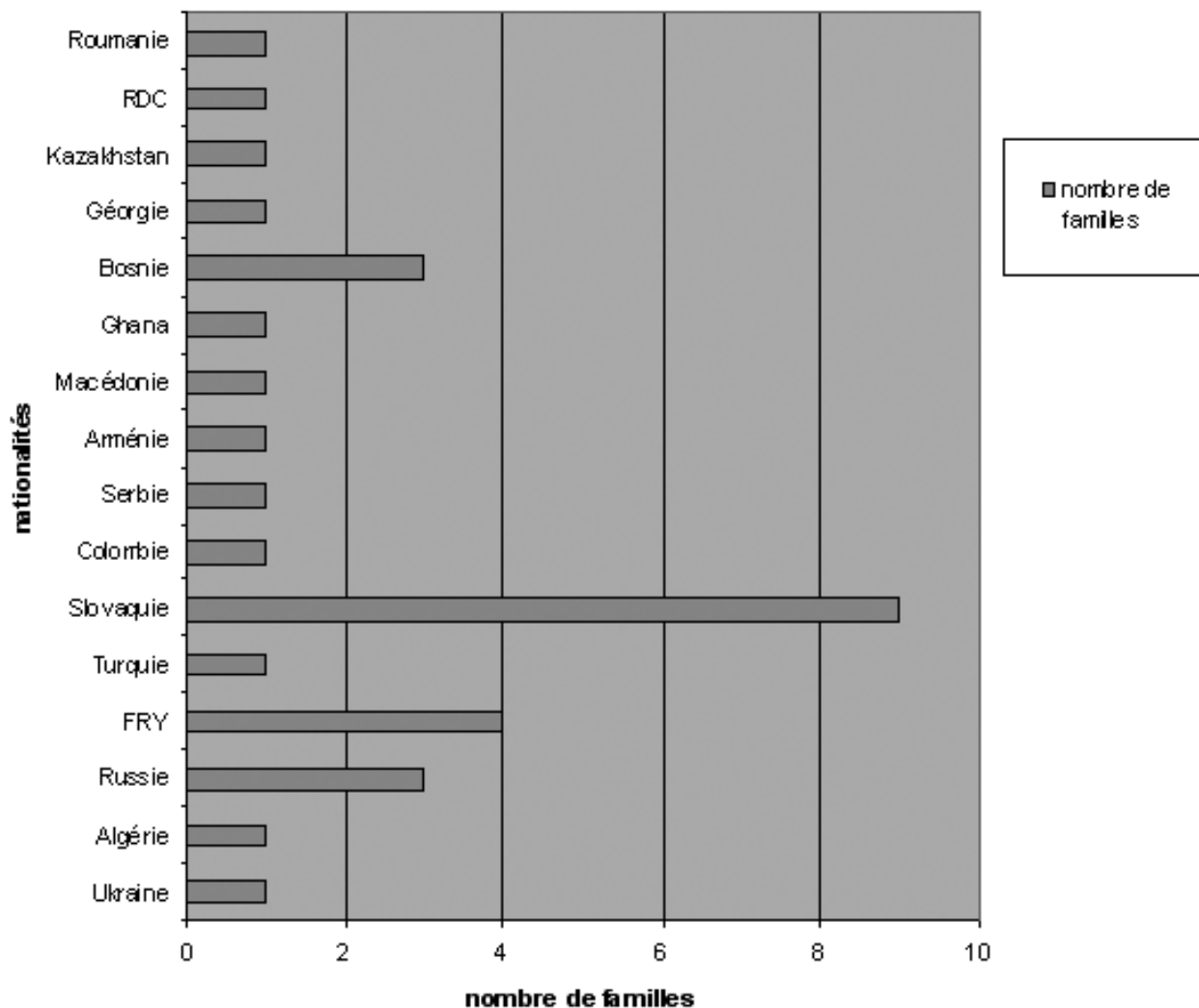
- 1 famille avec trois enfants
- 1 famille avec deux enfants
- 9 familles avec un enfant.

**2.5. Nationalités des familles rencontrées, par centre**

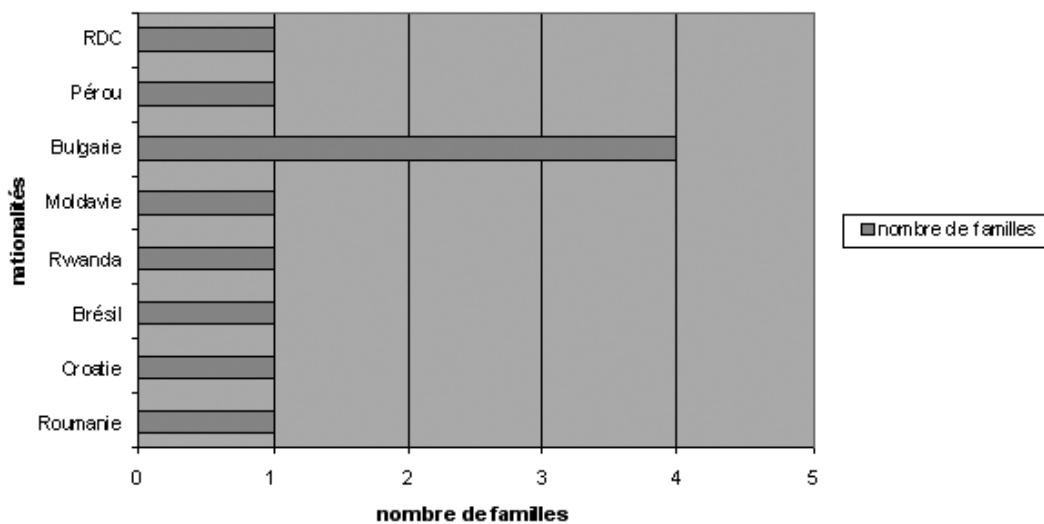


# Nationalités

## Centre de transit 127 (n= 8)



## Centre de rapatriement 127bis (n= 31)



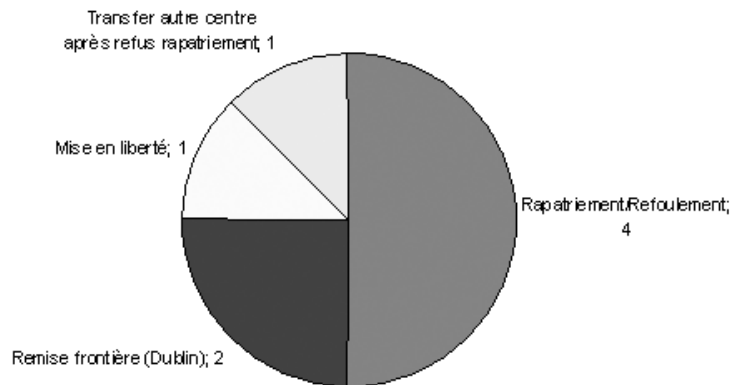


# Manière dont les familles ont quitté les centres

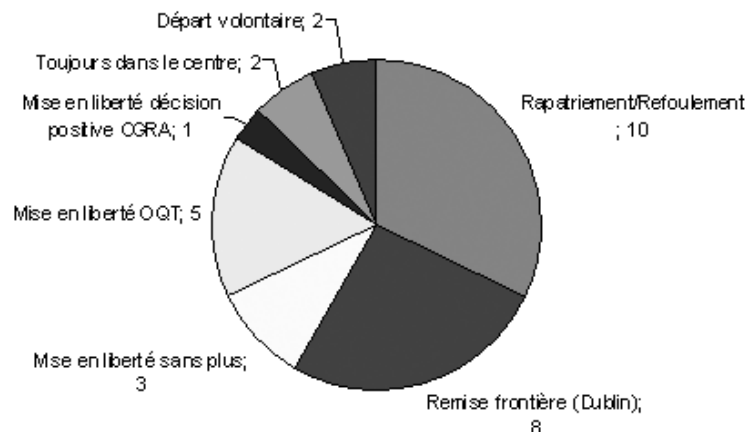
## 2.6. Situation des familles à la fin de l'enquête, par centre (2)

Les graphiques qui suivent indiquent la manière dont les familles rencontrées ont quitté le centre où elles étaient détenues.

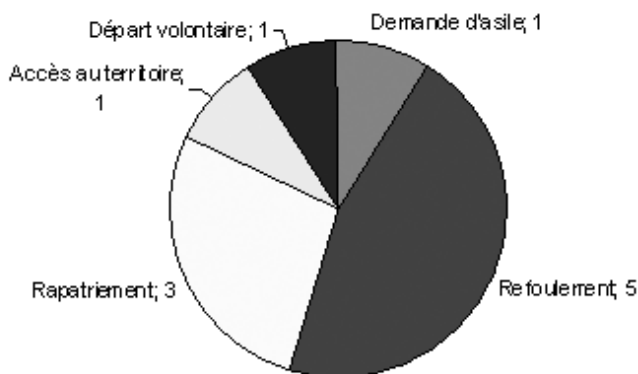
### Centre de transit 127 (n= 8)



### Centre de rapatriement 127bis (n= 31)



### Centre INAD (n= 11)



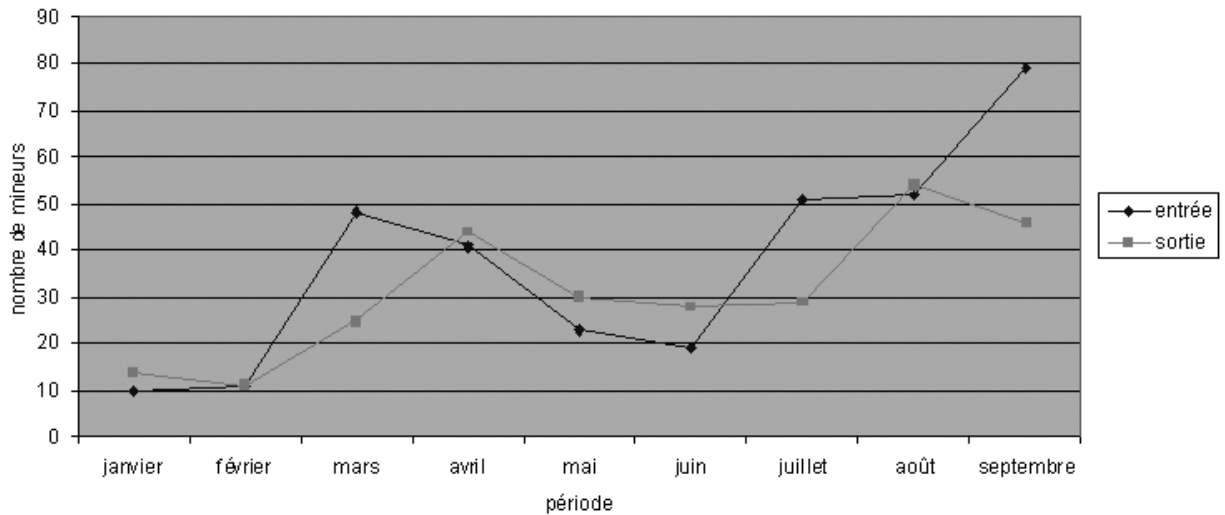
(2) Ces graphiques ont été établis au départ de renseignements recueillis directement auprès des directions des trois centres fermés concernés, ce qui explique le manque d'uniformité dans les rubriques utilisées (par exemple, la mention " mise en liberté " est plus ou moins détaillée), chaque centre établissant sa propre grille statistique.

## 3. Statistiques de l'Office des étrangers sur l'occupation des centres fermés entre janvier et juin 2005 <sup>(3)</sup>

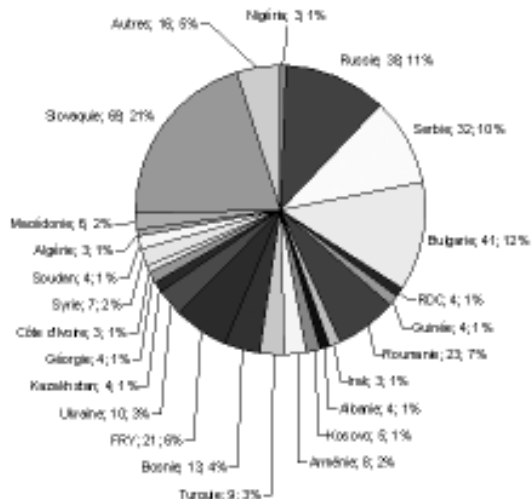
Remarquons que ce sont 182 mineurs qui au total ont été détenus dans le Centre de rapatriement 127bis entre le premier juillet et le 30 septembre 2005 sur une population totale de 577 occupants.

Si l'on prend en considération la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2005, ce chiffre monte à 334 sur une population totale de 1155 occupants. Bien qu'en principe ce centre n'accueille que des mineurs accompagnés, il n'est pas possible à la lecture des statistiques établies par l'Office des étrangers de vérifier cela. Les 72 enfants qui ont été rencontrés par les collaborateurs du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme étaient tous accompagnés d'au moins un de leurs deux parents.

### • Nombre de mineurs présents dans le centre 127bis de janvier à juin 2005

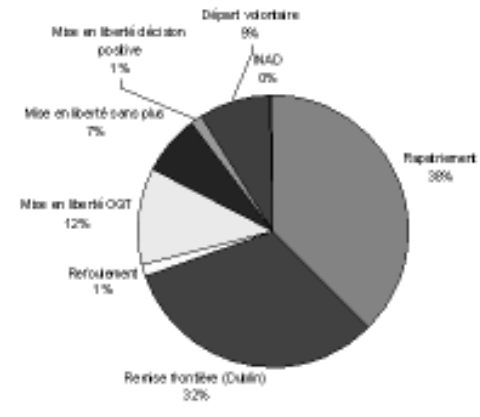


### • Nationalités des mineurs présents dans le centre 127bis de janvier à juin 2005



### • Situation des familles ayant quitté le centre de rapatriement 127bis pour la période janvier à juin 2005

Ce graphique présente la manière dont les familles ayant séjourné au centre 127bis de janvier à juin 2005 l'ont quitté.



(3) Au moment d'établir le présent document, et sur la base des statistiques mensuelles d'occupation des centres fermés transmises par l'Office des étrangers, les données relatives à la détention des familles n'étaient disponibles que pour le seul Centre de rapatriement 127bis. Ces statistiques mensuelles sont également établies pour le Centre Inad et le Centre 127 toutefois les chiffres présentés ne permettent pas d'identifier la présence des mineurs.

# L'alimentation est caractérisée pour environ la moitié du groupe d'enfants rencontrés comme mauvaise

## 4. Données relatives au bien-être des enfants <sup>(4)</sup>

### 4.1. Sur l'état général des enfants rencontrés, leur sommeil et leur alimentation

Lors de chaque visite, quatre questions ont été posées au(x) membre(s) de la famille interrogé(s) afin de donner une idée générale de l'état de bien-être global des enfants. Il leur a été demandé d'évaluer sur une échelle (excellent, bon, moyen, mauvais, très mauvais) l'état général, la qualité du sommeil, de l'alimentation et des apprentissages des enfants et d'expliquer cette évaluation.

#### •Centre de transit 127

Ici, les réponses sur l'état général des enfants se répartissent de façon très équilibrée entre trois des cinq critères : bon, moyen et mauvais, respectivement pour six, cinq et six enfants. À l'appui des réponses indiquant un bon état général, on trouve comme explication que l'enfant joue beaucoup. Les réponses indiquant un mauvais état général sont liées à des commentaires sur l'environnement de type carcéral, le stress généré par la privation de liberté, l'accès limité à l'extérieur. Des difficultés liées à la cohabitation entre enfants et adultes ont été mentionnées (rudes verbales et parfois physiques exercées par d'autres adultes sur les enfants).

Le sommeil des enfants est principalement qualifié de mauvais (pour neuf enfants, sur 17) ou de bon, seuls trois enfants ayant été déclarés avoir un sommeil moyen. L'état de stress dû à la privation de liberté, la proximité des pistes, ainsi que le caractère inadapté des chambrées aux différentes situations familiales sont invoqués. Par contre, l'alimentation est qualifiée soit de moyenne soit de mauvaise, aucun des autres critères proposés (excellent, bon, moyen) n'a été retenu. Les explications liées aux réponses mobilisent dans la même proportion que pour les familles détenues au Centre 127bis le manque de variété dans les repas proposés et le lien entre état général et comportement alimentaire.

#### •Centre de rapatriement 127bis

L'état général des enfants est massivement décrit par leurs parents comme mauvais, avec 53 réponses en ce sens pour 72 enfants. Les explications données à cette évaluation sont liées à l'environnement de type carcéral que constituent les centres fermés, ainsi qu'au stress généré par la rupture d'avec l'environnement quotidien de l'enfant (maison, quartier, école, amis), parfois par les circonstances de la privation de liberté (passages de parfois plusieurs heures au commissariat de police) et par la crainte d'un retour dans le pays d'origine (ce sont généralement des adolescents qui tiennent ces propos). Le manque d'information permettant la compréhension de la situation a également été mentionné (devoir attendre, recevoir peu de soutien), ainsi que les règles de vie collective (accès limité à l'extérieur, salle commune bruyante).

Une seule famille décrit l'état de son enfant comme très mauvais (un nouveau-né de trois mois). Une seule famille décrit l'état de ses cinq enfants (de deux mois à sept ans) comme excellent.

Les autres familles indiquent que neuf des enfants sont dans un état général «moyen» ou «bon», avec cinq réponses en ce sens, étayées par le fait que les familles apprécient de n'avoir pas été séparées, «au moins nous sommes tous ensemble», et que les enfants aiment regarder la télévision.

Le sommeil des enfants est principalement caractérisé comme mauvais (avec 42 réponses sur 72). Beaucoup d'enfants ont le sommeil perturbé en raison de leur état d'anxiété : ils ont des difficultés à s'endormir, se réveillent en pleurant, font des cauchemars. La proximité des pistes d'envol et d'atterrissage est souvent mentionnée, ainsi que l'inconfort : les chambrées de lits superposés s'adaptant mal aux différentes situations familiales (petits enfants voulant partager le lit de leur(s) parent(s), quatre lits pour cinq membres d'une même famille, enfants trop jeunes pour ne pas tomber d'un lit pour adulte <sup>(5)</sup>) des matelas sont souvent réarrangés à même le sol.

Les autres familles ont principalement évalué comme bon le sommeil de leurs enfants (pour 14 enfants sur 72). Cinq enfants ont vu leur sommeil qualifié de très mauvais, et six de moyen. Deux familles enfin ont considéré que le sommeil des enfants (six en tout, dont un bébé de six mois) était excellent.

L'alimentation est caractérisée pour environ la moitié du groupe d'enfants rencontrés comme mauvaise (avec 32 réponses en ce sens pour 72 enfants). Les explications données portent en partie sur le manque de variété dans les repas proposés et le manque de produits frais. Mais elles portent également sur le lien entre l'état général de l'enfant et son comportement alimentaire (refus de tout ce qui n'est pas sucré, alimentation en petites quantités). Pour plusieurs bébés, l'impossibilité de se procurer le lait de substitution auquel ils sont accoutumés a été évoquée comme la cause principale de leurs troubles. La plupart des parents s'inquiètent de constater que, dans les faits, l'aliment principal des enfants est le pain.

Les autres familles répondent que l'alimentation des enfants est bonne ou moyenne. Les réponses extrêmes (très mauvais et excellent) n'ont été choisies que par six familles pour treize enfants.

### 3.2. Sur la scolarité et l'état des apprentissages des enfants

Deux types de questions ont été posées au(x) membre(s) des familles interrogées : d'une part quel était l'état d'avancement de la scolarité des enfants dans leur pays d'origine et quel était-il au moment de la privation de liberté; d'autre part, comment les parents évaluent-ils sur la même échelle que celle utilisée pour l'état général, le sommeil et l'alimentation, l'état des apprentissages de leur(s) enfant(s).

Deux remarques préalables s'imposent ici. Sur la carrière scolaire des enfants d'abord : les données relatives à une éventuelle scolarité dans un autre pays – pays de transit – que le pays d'origine ou la Belgique n'apparaissent pas. Sur l'état des ap-

(4) Uniquement pour les Centres 127 et 127bis.

(5) Notons que la direction des centres fermés met à disposition des familles avec des petits enfants des lits adaptés (de type «lit-cage») mais il semble qu'il y ait parfois pénurie de ce matériel spécialisé.

## Un niveau d'apprentissage de leurs enfants considéré comme mauvais

prentissages, ensuite : beaucoup de réponses n'ont pas été données à cette question, les parents faisant référence au fait que aucun système d'enseignement n'est organisé dans les centres et qu'il n'y a donc pas à proprement parler d'apprentissage. Ceux qui ont répondu cependant ont en majorité évalué le niveau d'apprentissage de leurs enfants comme mauvais.

### •Centre 127 <sup>(6)</sup>

Les réponses relatives à l'accès à l'enseignement primaire dans le pays d'origine sont également partagées : le même nombre d'enfants interrogés y ont eu et n'y ont pas eu accès. Par contre, la majorité des réponses indique que ces enfants ont eu accès à l'enseignement primaire en Belgique. Ici encore, c'est le groupe des enfants en âge d'aller à l'école primaire qui est le plus représenté. Un seul enfant parmi ceux interrogés était en âge d'aller à l'école secondaire et n'y avait eu accès ni dans son pays d'origine ni en Belgique.

### •Centre 127bis <sup>(7)</sup>

La majorité des réponses indique que nombreux sont les enfants qui n'ont pas eu accès à l'enseignement primaire dans leur pays d'origine. Remarquons qu'un large groupe de Slovaques a été rencontré au centre 127bis; on sait par ailleurs qu'il existe en Slovaquie un réel problème d'accès à l'enseignement pour les enfants de la communauté rom. C'est sans doute un élément important d'explication pour cette réponse. Les réponses relatives à l'enseignement secondaire vont dans le même sens (un seul des enfants interrogés y a eu accès).

Par contre, la proportion s'inverse quand l'on aborde la fréquentation scolaire en Belgique : ils sont majoritaires à avoir eu accès à l'enseignement primaire, et les réponses relatives à l'enseignement secondaire vont dans le même sens (un seul des enfants interrogés n'y a pas eu accès).

Parmi la population interrogée, les enfants en âge d'aller à l'école primaire forment

(6) Réponses pour les 9 enfants soumis à l'obligation scolaire, à savoir ceux qui avaient entre 6 et 18 ans au moment de leur passage dans le Centre de transit 127.

(7) Réponses pour les 38 enfants soumis à l'obligation scolaire, à savoir ceux qui avaient entre 6 et 18 ans au moment de leur passage dans le Centre de rapatriement 127bis.

de loin le plus grand groupe (33 enfants sur les 38 enfants interrogés).

### 3.3. La durée de séjour dans le centre : une variable significative

Les données qui viennent d'être présentées l'ont été dans leur état «*amalgamé*», c'est le total des éléments d'information récoltés qui a été commenté comme s'il constituait un tout cohérent ou unifié par les mêmes caractéristiques. Or, dans l'échantillon des répondants, la diversité était grande : des hommes, des femmes, seul(e)s ou en couple, de tous

âges et de toutes nationalités, parents d'un ou de plusieurs enfants, séjournant dans le centre fermé depuis un jour ou plusieurs semaines, certains ayant été hébergés en centre ouvert, d'autre pas, ayant séjournés quelques mois ou plusieurs années en Belgique avant leur privation de liberté, ayant séjournés dans d'autre pays européens ou en provenance directe de leur pays d'origine, etc. Nous avons choisi parmi ces variables d'analyser les réponses (excellent, moyen, bon, mauvais, très mauvais) données à la lumière de la durée de séjour du répondant dans le centre fermé <sup>(8)</sup>, toutes les personnes interrogées l'ayant été entre le

RC 127bis		J 1 -7	J 8-14	J 15-18
État général	Exc	5	0	0
	Bon	2	3	0
	Moy	8	1	0
	Mvs	16	24	13
	TMvs	0	1	0
Sommeil	Exc	6	0	0
	Bon	8	6	0
	Moy	0	6	0
	Mvs	11	17	13
	TMvs	5	0	0
Alimentation	Exc	5	0	0
	Bon	1	11	4
	Moy	6	5	1
	Mvs	13	12	7
	TMvs	6	1	1

TC 127		J 1 -7	J 8-14 <sup>(9)</sup>	J 15-18
État général	Exc	0	/	0
	Bon	3	/	3
	Moy	3	/	1
	Mvs	3	/	4
	TMvs	0	/	0
Sommeil	Exc	0	/	0
	Bon	3	/	3
	Moy	3	/	0
	Mvs	3	/	5
	TMvs	0	/	0
Alimentation	Exc	0	/	0
	Bon	0	/	0
	Moy	3	/	2
	Mvs	6	/	6
	TMvs	0	/	0

# Des centres fermés en permanence susceptibles de quitter leur fonction de lieu de passage pour devenir lieu de vie

lendemain de leur privation de liberté et le dix-huitième jour suivant celui de leur privation de liberté. Le résultat de cette analyse (par enfant) se trouve au bas de la page précédente.

Il ressort de cette présentation des chiffres que les réponses du groupe ayant la plus faible durée de séjour dans le centre (1 à 7 jours) sont caractérisées par la plus grande diversité, presque tous les critères d'évaluation étant mobilisés. Par contre, les réponses du groupe ayant la plus longue durée de séjour dans le centre (15 jours et plus) sont remarquablement centrées sur le critère mauvais pour tous les paramètres étudiés sauf pour ce qui concerne l'alimentation où une certaine diversité réapparaît dans les réponses. Ces résultats sont assez peu spectaculaires en soi, ils confirment l'intuition communément partagée que les conditions de vie liées à la détention en centre fermé sont ressenties d'autant plus durement qu'est longue la période pendant laquelle elles sont endurées.

Ces réponses peuvent cependant être mises en lien avec le fait qu'au gré des aléas pratiques - places disponibles sur les vols à destination des pays de repris ou des pays d'origine, éventuelles impossibilités de retour liées à l'état de santé des personnes à éloigner ou à une difficulté temporaire dans le pays d'origine, difficulté d'obtenir un laissez-passer, refus de retour - ou procédurales - requête de mise en liberté, exercice des voies de recours ordinaires -, les centres fermés sont en permanence susceptibles de quitter leur fonction de lieu de passage pour devenir lieu de vie. Si ce constat est préoccupant pour les adultes, il l'est a fortiori pour les enfants.

La seconde variable significative pertinente est celle liée aux caractéristiques propres aux deux centres : différence de taille, d'infrastructure, de profil procédural de la population accueillie. Dans le Centre de transit 127, les personnes sont en attente d'une réponse sur leur demande d'asile, elles espèrent encore avoir accès au territoire; ou elles attendent une reprise dans le cadre de l'application de la Convention de Dublin<sup>(10)</sup>. En théorie, rares sont les personnes maintenues au Centre de transit 127 qui ont eu accès au territoire et sont en attente d'un éloignement forcé vers leur pays d'origine alors que c'est normalement la majorité des cas au Centre de rapatriement 127bis. Mais on

l'a vu, cette «spécialisation» des centres n'est plus aujourd'hui que très théorique, on ne peut donc pas expliquer les réponses globalement plus positives des occupants du Centre de transit 127 par le fait que leur projet migratoire serait encore relativement intact. Par contre, on peut envisager que ces réponses soient liées à l'infrastructure propre à chacun de ces centres. Alors même que plusieurs caractéristiques fondamentales sont communes, comme la proximité des pistes, la privation de liberté, le régime de vie collective, la même société de catering, le Centre de transit 127 où les conditions de vie sont objectivement moins bonnes (préfabriqués usagés, dortoirs, périmètre très restreint et bordure immédiate d'une piste) est caractérisé par un régime de vie collectif plus souple, un personnel plus accessible et sans uniforme, un plus petit nombre total d'occupants qui de ce fait notamment, conservent une plus grande autonomie que dans le Centre de rapatriement 127bis.

## Conclusion

Les missions du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et particulièrement celle de veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers sont de nature à l'amener à se prononcer par la voie d'avis et de recommandations à l'adresse des autorités.

Si le présent document n'en comporte pas, c'est parce que les données récoltées l'ont été sur un échantillon de temps et de population trop restreint. Même complétées par les statistiques de l'Office des étrangers - grâce à la collaboration de qui nous avons pu obtenir la majorité des informa-

tions présentées ici -, ces données restent trop parcellaires pour fonder valablement des recommandations à l'adresse des acteurs publics de la politique de détention et d'éloignement des étrangers.

Cependant, à défaut de recommandations, ce rapport soulève nombre de questions dont voici les principales. L'établissement des statistiques relatives aux occupants des centres fermés tel qu'il est actuellement pratiqué reflète-t-il suffisamment clairement la réalité des différents aspects de la présence des familles dans les centres fermés pour permettre une connaissance scientifique de la nature et de l'ampleur du phénomène et pour fonder l'élaboration d'une véritable politique de retour à destination de ce public particulier ?

Quels seraient les paramètres fondamentaux d'une politique d'éloignement spécialement élaborée à l'intention des familles ? Une telle politique serait-elle utile, voire nécessaire ? Des alternatives à la détention des familles seraient-elles envisageables ?

Aujourd'hui, les centres fermés sont-ils pour les familles des lieux de passage ou des lieux de vie ?

Le principe même et les conditions actuelles de la détention des familles garantissent-elles à suffisance le respect des droits fondamentaux des enfants tels qu'ils sont établis par les instruments internationaux qui lient la Belgique ?

Qu'est-ce que la présence de ces familles dans les centres fermés révèle des tendances actuelles de la migration (trajets migratoires, profils sociologiques, nationalités, âge des enfants) ?

(8) Une autre variable à la lumière de laquelle il pourrait être intéressant d'examiner les données récoltées est celle relative au mode d'hébergement précédent des familles interrogées. Avaient-elles un lieu de vie propre ou étaient-elles hébergées en centre ouvert et quelle influence ce paramètre a-t-il sur les réponses données et sur l'évaluation des conditions de vie en centre fermé ?

(9) Lors du dépouillement des questionnaires, il est apparu qu'aucun des répondants occupant le Centre 127 n'avait été interrogé entre le 7<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> jour de sa détention.

(10) Signée le 15 juin 1990, la Convention de Dublin détermine les compétences en matière d'asile entre chaque pays. Elle fixe les critères relatifs au pays compétent pour traiter la demande (État avec lequel le requérant a le plus de liens, familiaux par exemple, ou premier État européen dans lequel il est arrivé) et évite qu'un requérant débouté ne dépose une autre demande d'asile dans un autre État de l'Union européenne. Cette convention, remplacée le 1<sup>er</sup> septembre 2003 par un règlement européen (Dublin II), s'est substituée aux dispositions pertinentes de la Convention d'application de l'Accord de Schengen. La convention est complétée par la base de données Eurodac contenant les données biométriques (empreintes digitales) des requérants déjà enregistrés de tous les membres et permettant de détecter ceux ayant déjà déposé une demande. Outre les membres de l'Union européenne, l'Islande et la Norvège sont parties à ces accords. Les négociations pour les étendre à la Suisse ont abouti le 14 mai 2004 et le peuple suisse l'a accepté en votation populaire le 5 juin 2005 avec 54,8% de oui.